

DAREIC/19-828-369 du 30/09/2019

**PROGRAMME FRANCO-ALLEMANDS DE MOBILITE COLLECTIVE ET INDIVIDUELLE A
DESTINATION DES ELEVES ET DES APPRENTIS - PROTANDEM ET OFAJ - CAMPAGNE 2020 -
PROCEDURES, CALENDRIERS ET FINANCEMENTS**

Référence : BO n°31 du 29 août 2019 - Enseignements primaire et secondaire

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement - Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux - Messieurs les Directeurs académiques des services de l'éducation nationale - Mesdames et Messieurs les chefs de division

Dossier suivi par : Mme DIEGO - Tel : 04 42 91 72 85 - Mel : aurelie.diego@ac-aix-marseille.fr

La coopération éducative entre la France et l'Allemagne contribue à la construction de l'Europe de la connaissance et à la conception d'un espace commun pour la formation des jeunes et des adultes ainsi que pour l'exercice de leur profession future. Dans ce contexte, il convient de favoriser :

- Le développement de l'attractivité de la formation, notamment dans des secteurs où le recrutement est insuffisant par rapport aux besoins de l'économie ;
- Le développement de la mobilité notamment dans le cadre des sections européennes ;
- Le développement de l'employabilité des jeunes par l'acquisition de compétences professionnelles et sociales, dans une démarche d'apprentissage tout au long de la vie ;
- La mise en place de formations professionnelles concertées.

Le présent BA a pour objectif de vous présenter l'ensemble des dispositifs et des aides financières qui vous sont potentiellement accessibles.

Les dispositifs s'articulent autour de deux organismes :

1-Protandem (ex Secrétariat franco-allemand de Saarbrücken), dans le domaine de l'enseignement professionnel.

2-OFAJ : Office franco-allemand pour la Jeunesse, dans le domaine de l'enseignement général et technologique.

1- ProTandem :

Echanges franco-allemands de jeunes et d'adultes en formation professionnelle initiale et continue

Objectif : Permettre à des équipes cadres, des enseignants de construire des échanges et à des élèves d'y participer.

Etablissements concernés

En France, sont concernés les établissements et les centres de formation d'apprentis qui préparent aux diplômes suivants :

- Certificat d'aptitude professionnelle ;
- Baccalauréat professionnel ou technologique et tout diplôme professionnel de niveau IV ;
- Brevet de technicien supérieur et diplôme des métiers d'art.
- En Allemagne, les échanges se font essentiellement dans le cadre du système dual (formation par apprentissage), avec les partenaires suivants :
- Les entreprises dispensant une formation professionnelle ;

- Les centres de formation interentreprises ;
- Les organismes consulaires et de droit public (chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers et de l'artisanat, etc.) ;
- Les écoles professionnelles d'enseignement en alternance (Berufsschulen).

Modalités

Les échanges s'effectuent par groupes de 8 personnes minimum, pour une durée d'au moins 3 semaines. Deux rencontres préparatoires (France + Allemagne) sont prévues en présence d'un délégué de ProTandem, chaque établissement bénéficie d'un financement, l'échange donne lieu à la délivrance de l'Europass mobilité.

Procédure de candidature et de sélection :

| | |
|---|---|
| Dès la parution de la présente note de service au B.O.E.N. | Demande du dossier de candidature à ProTandem par les chefs d'établissement par courriel : info@protandem.org ou en renseignant le formulaire en ligne . |
| Dès que possible | Envoi des dossiers complets à la Dareic (aurelie.diego@ac-aix-marseille.fr) et à ProTandem par les chefs d'établissement |
| Dans les meilleurs délais | Évaluation des dossiers par les rectorats qui les transmettent à ProTandem |
| Avant fin septembre 2019 | Validation du programme par la commission franco-allemande des responsables nationaux |
| Six semaines avant le départ en Allemagne | Envoi par les établissements du dossier complet portant convention de coopération à ProTandem |
| Année 2020-21 | Mobilité des élèves |

Mobilité des enseignants et des formateurs :

Les enseignants et formateurs intéressés par ces échanges devront adresser leur candidature par courrier postal à l'adresse suivante :

ProTandem
 Franz-Josef-Röder
 Straße 17 D-66119
 ou par courriel : info@protandem.org

Site Internet de ProTandem : <https://protandem.org/fr/> -
 Téléphone : + 49 / 681 501 11 80

2- L'OFAJ : Office franco-allemand pour la jeunesse

➤ Les mobilités collectives

Échanges à orientation professionnelle

Objectifs : Permettre à des jeunes professionnels ou des élèves de formation professionnelle d'effectuer une mobilité **collective chez le pays partenaire.**

L'employabilité des jeunes est la priorité de l'Ofaj dans le domaine de la formation professionnelle. La mobilité collective des jeunes professionnels ou futurs jeunes professionnels est un outil privilégié pour acquérir de nouvelles compétences et pour accéder au marché du travail.

Public concerné

Les jeunes en formation professionnelle des établissements d'enseignement professionnel et technologique, des établissements agricoles et des Centres de formation d'apprentis (CFA) jusqu'à 30 ans révolus. Le nombre maximal d'élèves subventionnés est de 35 pour un programme au domicile du partenaire et de 60, répartis équitablement sur les deux groupes lors d'une rencontre en tiers-lieu.

Financement et procédure de demande

Le détail des conditions d'obtention des différentes subventions est consultable dans les [directives](#) sur le site de l'Ofaj.

Le formulaire de demande de subvention (téléchargeable sur le site Internet) doit être rempli et signé par le chef d'établissement ou le professeur responsable et adressé par voie postale à l'Ofaj (Paris) au plus tard trois mois avant le début de l'échange. Une copie de la demande est à envoyer par l'établissement à la Délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération –DAREIC- (à l'attention de Mme DIEGO : aurelie.diego@ac-aix-marseille.fr) pour information.

Sur le site de l'Ofaj se trouve dans la rubrique « formulaire » [un document explicatif](#) permettant de renseigner le plan de financement qui fait partie de la demande de subvention.

Contact pour les échanges à orientation professionnelle : echanges-groupes-pro@ofaj.org

Echanges de l'enseignement général et technologique

1. Rencontres au domicile du partenaire

Définition et objectifs

La rencontre s'appuie sur un partenariat avec un établissement scolaire du pays partenaire. Les élèves rendent visite à leurs correspondants et sont hébergés en famille, à défaut dans une auberge de jeunesse ou une structure d'accueil similaire. Durée des échanges : 4 à 21 jours. Tous les projets impliquent la réciprocité (soit une rencontre dans chaque pays).

- Découverte de près de l'école, la famille et les habitudes de leurs correspondant(e)s
- Partage en retour avec le groupe allemand de leur quotidien en France
- Motivation pour apprendre l'allemand souvent accrue grâce au renforcement de leurs connaissances linguistiques et culturelles.

Public concerné

Les écoles primaires et les établissements secondaires de l'enseignement général et technologique. Les élèves n'apprenant pas le français ou l'allemand peuvent également participer à cet échange.

Procédure de demande de subvention et de sélection

Les dossiers de demande de subvention dans le cadre des appariements d'établissements feront l'objet d'un examen par la DAREIC et l'Inspection pédagogique régionale d'allemand.

Nous rappelons qu'il est important que l'appariement entre les deux établissements français et allemand ait fait l'objet de la procédure d'homologation.

L'OFAJ encourage les organisateurs à développer un projet pour l'échange, dotant ainsi les deux groupes d'un terrain commun de préparation, de comparaison, de coopération, de médiation et de souvenirs partagés.

Les critères suivants seront pris en compte lors de l'examen des dossiers de demande de subvention :

- Projet innovant s'inscrivant dans une réflexion pédagogique et interculturelle construit autour d'un thème principal précis avec le partenaire allemand intéressant les élèves
- Groupe-cible, participants
- Objectifs linguistiques et interculturels clairement décrits en lien avec les thèmes arrêtés
- Préparation de l'échange au plan pédagogique et intégration de l'échange dans le projet d'établissement
- Articulation de l'échange avec la célébration de la semaine franco-allemande
- Collecte d'informations durant le séjour
- Description des mesures de communication prévues pour faire connaître le projet et le soutien financier de l'OFAJ
- Exploitation du séjour au retour
- Modalités d'évaluation prévues (en particulier des compétences linguistiques et culturelles développées)
- Les établissements qui présenteront pour ladite campagne un projet pédagogique identique à ceux des dernières années ne seront pas prioritaires.

La saisie de la demande de subvention se fait exclusivement en ligne sur l'application :

<https://echanges-scolaires.ofaj.org/login>

Cette saisie devra être faite **au plus tard pour le 11 décembre 2019**

Cette saisie permet la dématérialisation de l'envoi papier du dossier complet à la DAREIC, seule la fiche budget (cf document joint) devra être adressée par courriel à l'adresse suivante : aurelie.diego@ac-aix-marseille.fr au plus tard le 6 janvier 2020.

Les dossiers « papier » qui parviendront à la DAREIC et qui n'auront pas fait l'objet de la saisie en ligne ne seront pas acceptés.

Vous trouvez également ci-dessous le lien vers un tutoriel de présentation.

https://prezi.com/d5ssu0x01kzq/debut_wie-stelle-ich-einen-antrag/?utm_campaign=share&utm_medium=copy

(Attention : les échanges prévus de septembre 2020 à décembre 2020 sont également concernés par cette date de saisie en ligne)

La notification par l'OFAJ du montant de l'enveloppe académique annuelle, qui détermine le calcul de la somme attribuée pour chaque échange, est prévue pour fin du 1^{er} trimestre 2020. En conséquence, les notifications aux EPLE parviendront après cette date ; ces notifications indiqueront la procédure à suivre pour le décompte de subvention. Ce dernier est également dématérialisé.

Procédure de demande de subvention sur la plateforme de l'OFAJ : (cf. tutoriel précédemment cité)

En premier lieu vous devez procéder à votre inscription afin de créer un compte et sitôt cette création vous recevrez un courriel vous indiquant votre mot de passe pour l'application.

Concrètement sur la plateforme vous devez :

- Instruire la demande de subvention à imprimer, dater et à faire signer par votre chef d'établissement (au moment d'instruire la demande de subvention, il faut maîtriser le calendrier des échanges, le nombre d'élèves masculins et féminins ainsi que leur classe d'âge)
- Scanner la demande de subvention signée et la télécharger sur la plateforme,
- Joindre le calendrier prévisionnel du programme du séjour en Allemagne, (à mettre à jour lors de la saisie du décompte de la subvention)
- Joindre le projet pédagogique dûment rédigé au vu des directives de l'OFAJ

Nota bene : les classes de collèges devant faire le choix d'une nouvelle langue vivante, les classes d'écoles maternelles et les classes d'écoles primaires peuvent réaliser un échange avec une classe allemande intéressée et demander une subvention à l'Ofaj dans le cadre d'une « Rencontre au domicile du partenaire » ou d'une « Rencontre en tiers-lieu ». Il convient d'ajouter la mention « **programme de motivation** » à la demande.

2. Rencontres en tiers lieu

Définition et objectifs

L'échange (en France ou en Allemagne) se déroule hors des localités des deux établissements partenaires. Ce type de rencontre présente l'avantage de permettre à des élèves allemands et français de se rencontrer hors de leur cadre familial et scolaire habituel et de travailler ensemble sur un projet spécifique.

Les enseignants des deux classes s'accordent sur le choix du lieu de la rencontre et sur le projet d'échange. Il est fortement conseillé d'impliquer les élèves français et allemands dans le choix et la préparation du projet et de poursuivre le travail autour du projet après la rencontre.

Public concerné

Une demande de subvention pour une rencontre en tiers-lieu peut être déposée par tous les établissements primaires et secondaires de l'enseignement général et technologique. Les élèves n'apprenant pas le français ou l'allemand peuvent également participer à cet échange.

Modalités de mise en œuvre des échanges

La durée des échanges est de 4 jours minimum et de 21 jours maximum. Le jour d'arrivée sur le lieu du programme et le jour de départ du lieu du programme sont comptabilisés de manière forfaitaire comme une seule journée de programme.

Tous les projets impliquent une réciprocité, c'est-à-dire qu'une rencontre dans un pays doit être suivie d'une rencontre dans l'autre pays.

Financement et procédure de demande de subvention

L'Ofaj accorde aux établissements une subvention pour frais de voyage (cf. Directives de l'Ofaj).

À cela s'ajoute une subvention pour frais de séjour, d'un montant minimum de cinq euros par nuitée et par élève selon les crédits disponibles. Les établissements en réseau d'éducation prioritaire peuvent prétendre à une subvention plus élevée.

L'établissement du pays dans lequel se déroule la rencontre dépose la demande de subvention pour les deux établissements. Le nombre maximal d'élèves subventionnés est de 60, répartis équitablement sur les deux groupes (ne pas dépasser une proportion d'un tiers/deux tiers).

La subvention est versée aux deux établissements à l'issue de la rencontre, après réception du décompte d'utilisation de la subvention (le décompte original doit être retourné à l'Ofaj **au plus tard deux mois** après la rencontre par l'intermédiaire du rectorat d'académie).

Le dossier de demande de subvention pour une rencontre en tiers-lieu comporte :

- Le formulaire de demande de subvention qui peut être [téléchargé sur le site de l'Ofaj](#), rempli et signé par le chef d'établissement ;
- Un descriptif de la rencontre ;
- Le programme prévisionnel ;
- Les coordonnées bancaires des deux établissements.

Il doit parvenir à l'OFAJ sous couvert du rectorat d'académie (DAREIC à l'attention de Aurélie Diego) au plus tard le 31 janvier 2020 pour les rencontres se déroulant pendant l'année 2020.

Pour les rencontres ayant lieu au premier trimestre de l'année 2020, le dossier de demande de subvention doit être retourné à l'Ofaj trois mois avant le début de la rencontre.

Contact pour les rencontres en tiers-lieu : paquier@dfjw.org ; site : [ici](#)

3. Projets-IN/IN-Projekte

Définition et objectifs

Le programme « Projets-IN/réseau des projets scolaires franco-allemands, interculturels, interdisciplinaires et innovants » a pour objectif de promouvoir les échanges de classes par la mise en œuvre d'une pédagogie innovante, interdisciplinaire et interculturelle de projet dans un contexte franco-allemand.

Public concerné

Peuvent répondre au présent appel à projets les établissements scolaires français du second degré (premier ou second cycle) qui remplissent simultanément les deux conditions suivantes :

a. L'établissement scolaire a un établissement partenaire en Allemagne avec lequel il constitue un tandem dont **au moins l'un des deux membres** propose un apprentissage intensif de la langue du pays partenaire.

- Etablissement français : section bilangue, européenne ou internationale d'allemand, section Abibac, lycée franco-allemand ET/OU
- Etablissement allemand : filière bilingue de français, filière Abibac, ou offrant l'enseignement de français dès la 5e classe.

Les échanges entre établissements peuvent s'inscrire dans le cadre d'un partenariat existant ou être créés spécifiquement pour le projet. Dans ce dernier cas, il est souhaitable que l'établissement choisi soit issu du Land partenaire de l'académie.

b. Les établissements partenaires prévoient la réalisation d'un projet interdisciplinaire, à dimension interculturelle franco-allemande et à caractère innovant.

Modalités de mise en œuvre des échanges

Les rencontres subventionnées dans le cadre de ce programme devront se réaliser entre janvier et décembre 2020. La durée de chaque phase d'échange est de 4 jours minimum et de 21 jours maximum. Le jour d'arrivée sur le lieu du programme et le jour de départ du lieu du programme sont comptabilisés de manière forfaitaire comme une seule journée de programme.

Dans le cas d'échanges transfrontaliers, il doit être prévu au moins 4 journées pleines de rencontre. Les échanges peuvent être réalisés dans la localité du partenaire ou en tiers-lieu.

Les établissements qui étaient précédemment membres du « réseau de coopération des filières bilingues à profil franco-allemand » doivent également répondre au présent appel à projets.

TELE-TANDEM

Les établissements partenaires participant aux « Projets-IN » ont la possibilité d'utiliser le dispositif Tele-Tandem® afin de réaliser un projet franco-allemand entre deux classes à l'aide d'outils numériques.

La plateforme Tele-Tandem® donne accès à un espace de travail collaboratif protégé. Des formations au travail en Tele-Tandem sont régulièrement proposées par le bureau « Formation interculturelle » de l'Ofaj.

Chaque année est décerné le prix de soutien Tele-Tandem® qui récompense un projet franco-allemand dans le cadre duquel le numérique a été utilisé, une rencontre entre les deux classes partenaires a eu lieu et un « produit » concret final a été réalisé au terme de la collaboration des élèves français et allemands. Un prix de 600 € est attribué aux deux établissements. Les candidatures se font sous forme libre et il n'est pas nécessaire d'avoir participé à une formation Tele-Tandem® ou d'avoir utilisé la plate-forme pour poser sa candidature. Délais de candidatures : entre le 30 mai et le 30 septembre de chaque année. Résultats : courant novembre.

Pour plus d'informations, voir le site www.tele-tandem.org

Procédure de candidature et calendrier

Un seul dossier de candidature doit être déposé par projet et par tandem d'établissements.

| | |
|--|---|
| Dès la parution du B.O.E.N. | Remplir le formulaire de candidature en ligne : http://projets-in.ofaj.org |
| Le 15 novembre 2019 au plus tard | Envoi des dossiers complets et signés par les chefs d'établissements à l'Ofaj - Projets-IN, Molkenmarkt 1, D-10179 Berlin. Une copie sera à adresser à la DAREIC à l'attention de Aurélie Diego, pour information. |
| Fin novembre 2019 | Sélection des projets par le jury franco-allemand. |
| Fin décembre 2019 | Envoi par courrier du résultat de la sélection aux candidats. Les Dareic sont informés par l'Ofaj des résultats du jury. |
| Avant le 31 janvier 2020 | Retour des demandes de subvention remplies par l'établissement à l'OFAJ |
| Avant le 31 mars 2020 | L'Ofaj envoie à l'établissement la décision d'attribution avec le détail de la subvention allouée. |
| De début janvier à fin octobre 2020 | Rencontre des classes françaises et allemandes. Actualisation de la page projet sur http://projets-in.ofaj.org par les enseignants. |
| Au plus tard deux mois après la rencontre | Envoi à l'Ofaj du décompte d'utilisation, des listes de participants, de la liste des justificatifs des frais engagés ainsi que du programme et d'un rapport pédagogique détaillé de la rencontre (photos, vidéos ou autre support sont directement mis en ligne par les enseignants sur http://projets-in.ofaj.org) Lorsque le décompte de la rencontre est traité, une lettre de confirmation du versement de la subvention est envoyée. |
| À la fin de l'année 2020 | Sélection du projet qui recevra le « Prix Projets-IN » (remise de prix en 2021) |

Contact : Ofaj : « Projets-IN » Molkenmarkt 1, D-10179 Berlin Courriel : projets-in@ofaj.org ;
Téléphone : 0049-30-288757-30 ; Fax. : 0049-30-288757-87 <http://www.ofaj.org/projets-in.ofaj.org/>

4. FOCUS :

Définition et objectifs

Avec le programme « Focus », l'Ofaj souhaite encourager les coopérations dans les domaines de l'éducation formelle et non formelle. Ces projets de coopération sont le plus souvent le résultat de partenariats entre établissements scolaires et associations. L'échange autour des pratiques et l'apport des savoir-faire propres à chaque domaine donnent lieu à un transfert de compétences et de connaissances réciproque autour des échanges franco- allemands.

Public concerné

Le programme « Focus » concerne des rencontres franco-allemandes de jeunes organisées en tiers-lieu avec hébergement commun et portées conjointement par des structures scolaires et extra-scolaires.

Contact pour le programme « Focus » Anne-Sophie Lelièvre - Bureau « échanges scolaires et extra-scolaires » +49 30 288 757 10 - focus@ofaj.org

➤ Les mobilités individuelles

1. Stages pratiques

Définition et objectifs

L'OFAJ accorde des bourses pour des stages pratiques en Allemagne. Afin d'améliorer la qualité du stage, l'Ofaj peut accorder une subvention pour le déplacement d'un enseignant. Les stages permettent d'élargir les compétences professionnelles, interculturelles et linguistiques. Ils doivent se dérouler pendant la formation. Le stage pratique doit avoir une durée minimale de 4 semaines. Pour les jeunes en contrat d'apprentissage, la durée minimale est de 3 semaines.

Public concerné

Jeunes en apprentissage ou en formation professionnelle/technologique : CAP, BEP, bac professionnel, bac technologique, BTS, BP, BMA, DMA, MC. La limite d'âge est fixée à 30 ans révolus au début du programme.

Procédure de demande et montant de la bourse

Le formulaire de demande de subvention (à télécharger sur le site de l'Ofaj) doit être rempli et signé par le chef d'établissement ou le professeur responsable et adressé à l'Ofaj par voie postale au plus tard un mois avant le début du stage. Joindre le CV, le Rib de l'élève, la fiche d'auto-déclaration « jeune avec moins d'opportunité » et la convention de stage ou à défaut, l'accord de l'entreprise.

Le montant de la bourse varie en fonction de la durée du stage : de 300 € à 900 € (plus un forfait pour frais de voyage) Si le stagiaire est nourri et logé par l'employeur, la moitié du taux est versée.

Contact pour les stages pratiques : stage-pro@ofaj.org

2. Les programmes « Brigitte Sauzay » et Voltaire

La France et l'Allemagne ont créé en 1989 un dispositif d'échanges individuels d'élèves de moyenne durée, le «programme Brigitte Sauzay», et en 2000 un de longue durée, le «programme Voltaire». Ils ont désigné l'Ofaj comme maître d'œuvre de ces deux programmes.

Le Programme «Brigitte Sauzay»

Définition

Il s'agit d'un séjour dans le pays partenaire d'une durée minimale de 3 mois. Durant cette période, l'élève est hébergé dans la famille de l'élève partenaire et fréquente le même établissement scolaire que ce dernier. Le choix des dates de l'échange est du ressort des participants et des établissements scolaires.

Public concerné

Le programme s'adresse aux élèves des classes de quatrième, troisième, seconde ou première apprenant l'allemand depuis au moins 2 ans. L'accord des chefs d'établissement et des familles est requis.

Modalités de préparation de l'échange et de candidature

- Dans le cadre des partenariats académiques avec les Länder de Hambourg et de Basse-Saxe : voir BA n° 825 du 09 septembre 2019, lien <https://bulacad.ac-aix-marseille.fr/uploads/BA/BA825/DAREIC825-368.pdf?ts=1568017000>
- Hors partenariats académiques : suivre directives BO

Le Programme « Voltaire »

Définition

Le programme « Voltaire » permet à de jeunes Français et Allemands d'effectuer en tandem un séjour de **six mois** dans le pays partenaire. Le programme étant fondé sur la réciprocité, le séjour a lieu de manière consécutive dans la famille des deux participants.

Pour les participants français, le séjour en Allemagne a lieu de début mars 2020 au mois d'août. Les participants allemands séjournent en France de début septembre 2020 au mois de février 2021. Les élèves sont accueillis par la famille de leur correspondant et suivis par un professeur de l'établissement d'accueil chargé de veiller au bon déroulement de leur scolarité et de leur séjour.

Public concerné

Les élèves de seconde des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel (élèves sous statut scolaire) qui étudient l'allemand en LV1 ou LV2 et possèdent un niveau satisfaisant dans cette langue. Cet échange est également ouvert aux élèves de troisième selon les mêmes conditions.

Préparation et suivi Voir BO

Procédure de candidature et calendrier

| | |
|--|--|
| Au plus tard le 4 novembre 2019 | Le dossier de candidature , établi en trois exemplaires par l'élève et sa famille, est remis au chef d'établissement |
| Au plus tard le 8 novembre 2019 | Le chef d'établissement remet le dossier à la DAREIC à l'attention de Aurélie Diego – 28, bd Charles Nedelec 13231 Marseille Cedex 1 |
| Début janvier 2020 | Sélection des candidats |
| Fin janvier 2020 | Le candidat et sa famille sont informés par courrier |

Composition du dossier de candidature

- La [fiche de candidature](#) dûment renseignée et comprenant l'accord parental ou du représentant légal et l'avis circonstancié de l'équipe pédagogique et du chef d'établissement ;
- Une **lettre de motivation** de l'élève, rédigée **en français**, à l'attention de son chef d'établissement
- Un **courrier en allemand**, destiné au futur partenaire et à sa famille (présentation personnelle et détaillée, motivations pour partir en Allemagne pendant 6 mois et accueillir en retour un jeune allemand)
- Au moins **6 photos récentes** présentant l'ensemble de la famille et le candidat, son domicile vu de l'extérieur **et** de l'intérieur, son quotidien, son lycée, ses activités préférées, ses amis (coller ces photos sur une ou plusieurs feuille(s) de format A4) ;
- Un **courrier de présentation** rédigé par le ou les parents ou le représentant légal du candidat, adressé à la famille d'accueil, décrivant la famille et exposant la conception qu'elle se fait de l'échange.
- Une copie des **deux derniers bulletins scolaires** de l'année précédente (classe de troisième ou de quatrième pour les élèves de troisième) ;
- Une **lettre de recommandation** d'un professeur de l'année précédente (facultatif).

Financement

Grâce à la réciprocité de l'accueil, la participation au programme n'entraîne pas de frais d'adhésion. Les élèves participant au programme «Voltaire» peuvent effectuer une demande de subvention auprès de l'Ofaj. Celle-ci leur est accordée par la Centrale Voltaire dans les limites fixées par les directives de l'Ofaj et après réception des deux comptes rendus d'échange. Elle comprend une bourse de 10 € par semaine pour les dépenses d'ordre culturel et une subvention pour frais de transport.

En conséquence, les chefs d'établissement, les équipes pédagogiques sont invitées à bien vouloir faire connaître largement ces programmes et leurs objectifs et de susciter de nouvelles candidatures.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

OFAJ 2020 – Demande de subvention
dans le cadre de l'enseignement général et technologique pour
rencontre au domicile du partenaire allemand sur la période du 1^{er}
janvier au 31 décembre 2020.

PLAN DE FINANCEMENT

(à adresser uniquement par courriel aurelie.diego@ac-aix-marseille.fr pour le 6 janvier 2020 date limite)

| PREVISION DE RECETTES | PREVISION DE DEPENSES |
|--|--|
| <p>① Participation demandée aux familles</p> <p>..... X € = €</p> <p>..... X € = €</p> <p>② Subventions collectivités territoriales :</p> <ul style="list-style-type: none"> Préciser : : € : € <p>③ Autres participations :</p> <ul style="list-style-type: none"> Préciser : : € : € <p>④ Subvention OFAJ souhaitée sur les frais de transport des élèves français uniquement</p> | <p>① Frais de transport (voyage Aller-Retour des élèves français en Allemagne uniquement)</p> <p>• X = €</p> <p>② Autres frais (à détailler)</p> <ul style="list-style-type: none"> : € : € : € |
| <p>..... €</p> | |
| TOTAL (1+2+3+4)..... € | TOTAL (1+2)..... € |

Si le point 4 n'est pas renseigné, le dossier sera retourné à l'établissement

Visa du gestionnaire :